


Informations de base	
<b>2000/0046(CNS)</b> CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Organisation commune du marché du riz  Modification Règlement (EC) No 3072/95 <a href="#">1995/0203(CNS)</a>  <b>Subject</b>  3.10.06.03 Céréales, riz 3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural		JEGGLE Elisabeth (PPE-DE)	19/10/1999
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets		MULDER Jan (ELDR)	22/09/1999
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Agriculture et pêche		2284	2000-07-17

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
29/02/2000	Publication de la proposition législative	COM(2000)0077 	Résumé
17/03/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/04/2000	Vote en commission		
18/04/2000	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A5-0115/2000</a>	
15/05/2000	Débat en plénière		
16/05/2000	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0205/2000</a>	Résumé
17/07/2000	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
17/07/2000	Fin de la procédure au Parlement		

29/07/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		
------------	---	--	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/0046(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 3072/95 <a href="#">1995/0203(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A5-0115/2000</a> <a href="#">JO C 059 23.02.2001, p. 0004</a>	18/04/2000	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T5-0205/2000</a> <a href="#">JO C 059 23.02.2001, p. 0019-0047</a>	16/05/2000	Résumé
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	<a href="#">COM(2000)0077</a> 	29/02/2000	Résumé	
<b>Autres Institutions et organes</b>				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES0473/2000</a> <a href="#">JO C 168 16.06.2000, p. 0017</a>	27/04/2000	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

Acte final

## Organisation commune du marché du riz

2000/0046(CNS) - 17/07/2000 - Acte final

A l'issue de l'examen consacré aux propositions de la Commission concernant la réforme du secteur du lin et du chanvre et la fixation de prix agricoles pour 2000/2001, le Conseil a marqué, à l'unanimité, son accord sur le compromis global présenté par la Présidence et auquel la Commission s'est ralliée. En ce qui concerne les prix agricoles, le Conseil a procédé par la suite à l'adoption formelle des règlements concernant les secteurs des céréales (règlement 1666/2000/CE), du riz (règlement 1667/2000/CE, des vers à soie (règlement 1668/2000/CE) et de la viande ovine (règlement 1669/2000/CE). La proposition de règlement modifiant le règlement 3072/95/CE portant organisation commune du marché du riz est complétée par l'ajout à l'article 6 paragraphes 3 et 4, en ce qui concerne la Grèce, des départements de Kavala et Etolie-Acarmanie, aux départements de Thessaloniki, Serres et Phthiotide.

## Organisation commune du marché du riz

2000/0046(CNS) - 16/05/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de Mme Elisabeth JEGGLE (PPE/DE, D). En acceptant à une très large majorité l'ensemble des propositions de la Commission concernant la fixation des prix des produits agricoles, ainsi que les amendements déposés par la commission de l'agriculture et du développement rural sur ces diverses propositions, le Parlement a montré qu'il approuvait la politique de la Commission concernant la fixation pluriannuelle des prix et ses conséquences pour la stabilité des revenus et la planification de la production des agriculteurs européens. Les députés européens souhaitent cependant que les lignes définies à Berlin, ne subissent pas de distorsion majeure, notamment dans le secteur sucrier.

## Organisation commune du marché du riz

2000/0046(CNS) - 29/02/2000 - Document de base législatif

Prix agricoles 2000/2001 - Riz (majorations mensuelles). Pour la campagne 2000/2001 et les campagnes suivantes, il est proposé de fixer le montant des majorations mensuelles de façon permanente par une modification du règlement de base de l'OCM riz (règlement 3072/95/CE). Compte tenu de la stabilité du prix d'intervention et des taux d'intérêt, la Commission propose de reconduire le montant de 2 EUR/t/mois. Cette proposition ne préjuge pas de celle, portant sur l'ensemble de l'organisation de marché du riz, que la Commission s'est engagée à présenter.